

Pithiviers

1 : 31, rue de la Couronne. Tél. 02.38.30.22.44 - Fax : 02.38.30.84.11/Publicité : Alliance-Media. Tél. 02.38.30.03.97 - Fax 02.38.30.12.73

Les créateurs d'entreprises se bousculent dans le Pithiverais

■ Outre le désormais célèbre et controversé statut d'auto-entrepreneur existent des dispositifs qui font leur preuve. « Loiret initiative » fait partie de ceux-là, porté par la chambre de métiers et la CCI. Témoignages.

Il est des dispositifs économiques et sociaux qui, une fois connus, facilitent grandement la vie, à tout le moins la reprise d'une activité professionnelle. Le mécanisme « Loiret initiative » est de cela.

En une dizaine d'années, sans faire de bruit, via la Chambre de commerce et de l'industrie (CCI) du Loiret, en partenariat avec la Chambre de métiers, ou l'association « EGEE », près de deux mille emplois ont été créés dans le département à travers la genèse de plus de 650 entreprises.

« On ne s'improvise pas dirigeant d'entreprise »

« Longtemps, le Pithiverais faisait partie des parents pauvres du dispositif, au maximum quatre dossiers par an parfois deux ! Mais depuis 2008, il y a un engouement : les réunions d'information de la sous-préfecture et les formations mises en place y ont contribué. Surtout, on ne s'improvise pas dirigeant : il faut avoir bien préparé son affaire, avoir les connaissances

de base en comptabilité et gestion, monter un business plan », a révélé, hier, Armelle Popot, coordinatrice de « Loiret initiative » pour la CCI du Loiret.

De fait, dans le Nord-Loiret, après huit dossiers montés et soutenus l'an passé — dont un maréchal-ferrant d'Ondreville-sur-Essonne, le « Café des sports » à Beaune-la-Rolande ou encore la librairie « Artneo and Co » à Malesherbes —, cette année 2010 a démarré tambour battant. Les créateurs de société se bousculent au portillon : « Déjà six dossiers ont été accordés depuis le début de l'année ; et sur les huit autres étudiés, jeudi dernier, par le comité d'agrément à Montargis, cinq ont été retenus (dont un fabricant de poissons fumés d'Échilleuses, une boucherie malesherboise, une entreprise de BTP de Nibelle ou encore un conditionneur d'Estouy, ndr). Ils vont recevoir une aide sous forme de prêt remboursable », confirme Maryannick Couturier, responsable de l'agence du Pithiverais (située avenue de la République, à Pithiviers) de la CCI du Loiret.

« Un sacré levier »

En dix ans, ce système, financé notamment par des fonds européens, la Caisse des dépôts et consignation, mais aussi les conseils général et régional (donc nos impôts



HIER, EN FIN DE MATINÉE, AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE À PITHIVIERS. Située juste à côté des locaux de la Chambre de commerce et de l'industrie (CCI), l'Agence assistance administrative de Valérie Faivre est lancée

locaux !), près de six millions d'euros ont été prêtés à 840 entrepreneurs.

Parmi les tout derniers en date, Fabrice Joumat, artisan-taxi dans le Puiséautin pour les malades et les enfants handicapés, s'est reconverti au 1^{er} décembre. « J'ai été licencié début 2005 et j'étais sans emploi. Lors d'un stage d'installation en juillet, j'ai pris connaissance du dispositif. On rencontre les banques, assurances, etc., à travers des formations valorisantes et porteuses pour notre projet. Dossier monté et validé, on m'a prêté 3.000 €, soit un sacré levier pour se relancer. »

Autre témoignage concordant, celui de Valérie Faivre, ancienne commerçante pendant dix ans, rue de la Couronne à Pithiviers : « À 42 ans, j'ai décidé de créer ma société, "Agence Assistance Administrative". Elle vise à aider les gens dans leurs démarches administratives liées à la vie quotidienne ou à la suite d'un événement douloureux (décès, maladie, handicap, licenciement...). Dans ces moments-là, les personnes n'ont pas la tête à accom-

plir toutes les formalités. Je me propose, moyennant un forfait horaire, de leur faciliter la tâche et de jouer le rôle de coordonnateur entre ces familles et les professionnels (banques, assureurs, caisses de retraite, notaires, etc.). »

Installée depuis début avril, au 16, avenue de la République,

elle accueille du lundi au vendredi de 9 heures à 12 h 30 de 14 heures à 18 heures (02.38.39.91.67).

Un créneau novateur et favorisant le lien social qui a séduit la CCI et « Loiret initiative ». Décidément, le Pithiverais manque pas de ressources !

Stéphane Lacour

Comment ça marche ?

Initié depuis 2001 par la Chambre de commerce et de l'industrie (CCI) du Loiret, le dispositif « Loiret initiative » permet à des entrepreneurs et/ou créateurs d'entreprises inexpérimentés en la matière, de tout type d'activité sauf le secteur agricole, de disposer de tout un cursus de formation et d'aides diverses juridiques, financières, administratives. Une personne qui a une idée novatrice de service doit d'abord s'interroger sur son installation. Il faut alors contacter un conseiller CCI, Chambre des métiers,

Boutique de gestion, etc., qui étudie et conseille sur la faisabilité : compter six mois, en incluant toutes les formations nécessaires. Puis le dossier peut être constitué : le porteur de projet le présente au comité d'agrément (ceux-ci se tiennent à Orléans, Gien et Montargis). Une fois étudié et accepté, il fait l'objet de mise en place du prêt au démarrage de l'activité. Un suivi post-crédation est aussi proposé par le biais de tableaux de bord ou d'un accompagnement par un parrain.

REPÈRES

■ Conditions de prêt

Le futur créateur, après acceptation de son projet, peut recevoir un prêt à taux 0 % sans garantie allant de 1.500 à 15.000 € sur une durée de deux à cinq ans (la moyenne est de trois ans). Cette somme peut monter jusqu'à 30.000 € remboursable pour les reprises d'entreprises de plus de neuf salariés. Sachant que la société créée doit être

inscrite au registre du commerce et des sociétés et peut être agréée. Un accompagnement (juridique, financier, etc.) est assuré durant la durée du prêt. L'apport personnel initial et le prêt bancaire doivent être au minimum égaux au prêt de « Loiret initiative ». Les remboursements se font chaque trimestre par prélèvement automatique. Une assurance est exigée pour le décès et l'invalidité.